

## Regularisation des charges

Par **severine.vroland**, le **12/03/2008** à **20:53**

Bonjour,

J'espère poster dans le bon endroit...

Voilà nous louons un studio de 41 m<sup>2</sup> depuis le mois mai 2004.  
Nous payons 90 € de charges enfin de provision par mois.

En 3 ans, nous n'avons jamais reçu de régularisation, ni de décompte des charges.

Cette année, nous avons reçu de la part de notre propriétaire l'état de répartition de la part de la copropriété.

Il s'agirait de l'eau froide. Mais nous devons payer un surplus de 125 €... , nous ne comprenons pas cet état....

De plus, nous nous demandons à quoi servent les 90 € que nous versons par mois...

Que pouvons nous faire afin que nous ayons des réponses.  
Le syndicat de copropriété ne veut pas nous fournir les états des années précédentes...

De plus, ma propriétaire a décidé d'augmenter le loyer...  
Notre loyer était basé sur l'indice de consommation du dernier trimestre 2003.  
Elle a calculé son augmentation avec le dernier trimestre 2007...  
En a t elle le droit, de prendre 4 ans d'un coup... cela nous fait une augmentation de 40 €...  
Encore un petite chose, elle souhaite l'augmenter à partir du mois d'avril, ne doit elle pas attendre la date anniversaire de notre bail c'est à dire le 01/05/2008...

Merci beaucoup pour votre aide, nous sommes perdus et nous avons peur que notre propriétaire s'énerve, ce qu'elle fait assez souvent...

Séverine.